

**PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 29 janvier 2018**

L'an deux mil dix huit, le **29 janvier**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	22/01/2018
Présents :	17	Date d'affichage :	30/01/2018
Votants :	19	Date de publication	30/01/2018

Etaient présents : Mmes et Mrs **AGUIAR** Géraldine, **BARTELDT** Carole, **BEKHIT** Thierry, **BERT** Isabelle, **BOUCHET** Bernard, **BOURDELAIX** Evelyne, **CLUZEL** Marie-Christine, **DAUTRIAT** Alain, **DESCAMPS** Gil, **DI MARCO** Jean-Pierre, **GALIEU** Joris, **GARNIER** Sophie, **GASC** Patrice, **LEVY** Henri, **MAVEL** Christelle, **REIX** Stéphane, **RIGOLLET** Régis,

Etaient absents excusés : **AURIA** Danielle (pouvoir à Ch. Mavel), **CROISSANT** Valérie, **FAGAY** Colette (pouvoir à Ch. Cluzel), **FAUCHÉ** Alban (arrivé à 19 h 12), **TIRANNO** Gina

Secrétaire de séance : Alain **DAUTRIAT**

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2017 appelle des observations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2018-00	DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2014-37 du 7 AVRIL 2014

↳ **Décision n° 2017-14 du 12 décembre 2017 :**

Le Maire de Saint Romain de Jalionas, en accord avec les propriétaires concernés, décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

- AP 294 de 33 m² appartenant à M. Gilbert FLACHER
- AP 295 de 36 m² appartenant à M. José CRUZ
- AP 624 de 52 m² appartenant à M. Cédric THOLLON
- AP 626 de 42 m² appartenant à Mme Céline THOLLON

Soit une superficie totale de 163 m² au prix de 25 euros le m² TTC,

Le Maire charge l'office notarial de la commune le rédiger l'acte aux frais de la commune de Saint Romain de Jalionas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **PREND ACTE des décisions du Maire n° 2017-14.**

DELIBERATION n° 2018-001	FINANCES Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
---------------------------------	---

Monsieur Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de 25 % du budget primitif de 2017**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget Primitif 2017	Montant maximum de l'autorisation = 25 %	Montant de l'autorisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	171697,81	42 924,45	42 924,45
16 - Emprunts et dettes assimilées	117 186,41	29 296,60	29 296,60
20 - Immobilisation incorporelles	37 196,58	9 299,15	9 299,15
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	475 691,82	118 922,96	118 922,96
23 - Immobilisations en cours	479 190,52	119 797,63	119 797,63

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par : **19 voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 ABSTENTION**

↳ **ACCEPTÉ** les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION n° 2018-002	FINANCES Acquisition de parcelles pour la sécurisation de la voirie (création d'une chicane Route du Girondan)
---------------------------------	---

Monsieur Alain DAUTRIAT expose au conseil municipal que le projet d'aménagement de la chicane a reçu un avis favorable de la part de la Direction Territoriale du Haut Rhône Dauphinois, service aménagement.

Afin d'aménager cette chicane et de la rendre plus efficace, la commune doit acquérir une partie des parcelles cadastrées en section AC n° 78, 79 et 80 et appartenant au même propriétaire. La surface nécessaire est estimée à 200 m² maximum) (pour une longueur de 40 m sur 5 m de large environ). Un métré précis sera réalisé à la fin des travaux.

Une réunion a eu lieu sur place avec le propriétaire et le prix de 10 € / m² a été envisagé et accepté par les deux parties (propriétaire et commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par : **19 voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 ABSTENTION**

- ↳ **AUTORISE** l'acquisition d'une partie des parcelles AC n° 78, 79 et 80 appartenant au même propriétaire au prix de 10 €/m².
- ↳ **DIT** que la surface à acquérir est de 200 m² maximum, soit une longueur d'environ 40 mètres et une largeur de 5 mètres et qu'un métré précis sera réalisé après travaux.
- ↳ **DIT** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

DELIBERATION n° 2018-003	FINANCES GEOCONCEPT 3D – Marché de Maitrise d'oeuvre pour la création d'une chicane Route du Girondan
---------------------------------	---

Monsieur Alain DAUTRIAT expose au conseil municipal qu'une consultation a été effectuée pour le marché de maîtrise d'œuvre DCE de création d'une chicane Rue du Girondan à l'entrée de la Commune.

1) La Mission du Maitre d'œuvre prévoit :

- La réalisation du dossier APS
- La réalisation du dossier PRO
- La préparation des dossiers DCE et CT
- L'étude d'exécution EXE
- La direction de l'exécution des contrats DET
- L'assistance lors des opérations de réception AOR

2) Le Cout de la Mission du Maitre d'œuvre :

La commission travaux propose de retenir l'entreprise **Géoconcept 3D** qui a déjà travaillé pour la commune et qui propose la prestation de Maîtrise d'œuvre pour un cout total de 5 455,00 € HT, soit 6 546.00 00 € TTC, soit 5,5% de l'estimation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par : 19 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise GEOCONCEPT 3D qui propose une prestation de de 5 455,00 € HT, soit 6 546.00 00 € TTC, soit 5,5% de l'estimation.
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 au chapitre 23 – Article 2315-12



3, rue du Parc Alix
69720 ST BONNET DE MURE
Tél : 04.78.40.70.17
Fax : 04.78.40.40.50

Siret : 411 839 442 000 34 - APE : 7112B
TVA : FR44 411839442

Saint Bonnet de mure, le 21 décembre 2017.

Mairie de St R

21 DEC. 20

de Jalionas

MAIRIE DE ST ROMAIN DE JALIONAS
A l'attention de Monsieur le Maire
52, rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

DEVIS

N° Chantier : CN/TM/ ST 17125

Objet : Prestation de services

• Chantier : **Mission de Maîtrise d'Ouvro DCE Création d'une chicane centrale "Route du Girondan"**
Commune de ST ROMAIN DE JALIONAS

Monsieur le Maire,

En réponse à votre aimable consultation dont nous vous remercions vivement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre meilleure offre pour le projet d'étude citée ci-dessus :

Détail des prestations :

Enveloppe financière prévisionnelle HT des travaux : 121 000,00 €

Taux provisoire de rémunération : Etude APS + Mission Maitrise d'œuvre : 5.5%

La rémunération définitive de la mission sera établie après la réception du montant définitif de l'offre des travaux

Mission de Maîtrise d'Oeuvre DCE Création d'une chicane centrale "Route du Girondan" Commune de ST ROMAIN DE JALIONAS

⇒ Réalisation dossier APS déjà facturé le 12 avril 2017, facture n° 25ST16087 d'un montant de 1 200,00 HT

- Visite sur site
- Réunion de démarrage
- Esquisse du projet d'aménagement (3 ou 4 scénarios)
- Réunion avec analyse et synthèse des différents scénarios
- Schéma des emprises foncières éventuelles
- Coupe de principe éventuelle
- Réunion avec analyse et synthèse des différents scénarios
- Plan général d'aménagement
- Réunion avec analyse et synthèse des différents scénarios

Forfait

Montant H.T. 1 200,00 €

⇒ Réalisation dossier PRO

- Plan de situation au 1/25 000°
- Plan général des travaux au 1/200°
- Cahier des ouvrages particuliers
- Profil en long au 1/200° - 1/20° de tous les axes
- Profils en travers type 1/50°

Etude de chaussée

- Pour les terrassements
- Pour l'assainissement

14,12 %

Montant H.T. 770,25 €

⇒ Dossier DCE et ACT

- a) Etablissement des dossiers de consultation
- b) Analyse des offres et rédaction des rapports
 - Sélection des candidats
 - Analyser les dossiers de compétence
 - Etablir le rapport d'analyse →
- c) Mise au point des marchés

25,13 %

Montant H.T.	1 370,84 €
--------------	------------

⇒ Etudes d'Exécution EXE

- Réalisation des études d'exécution
- Etablissement des plans d'exécution
- Etablissement des plans de synthèse
- Etablissement d'un devis quantitatif détaillé
- Etablissement d'un calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Mise en cohérence des documents établis par les entreprises

5,51 %

Montant H.T.	300,57 €
--------------	----------

⇒ Direction exécution des contrats DET

- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Calage de l'altitude du projet**
- Montage des côtes altimétrique du projet

⇒ Estimatif

- Estimation du coût du projet

46,62 %

Montant H.T.	2 543,12 €
--------------	------------

⇒ Assistance lors des opérations de réception AOR

- Suivi et réception des travaux

8,62 %

Montant H.T.	470,22 €
--------------	----------

Montant global H.T.	5 455,00 €
T.V.A. 20%	1 091,00 €
Montant net T.T.C.	6 546,00 €

En vous remerciant de la confiance que vous nous portez,
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations dévouées.

Le Directeur
Thierry MOREL


GEO CONCEPT 3D
Bureau d'Etudes Techniques
3, rue du PARC ALIX
69720 St BONNET DE MURE
Tél. : 04 78 40 70 17 - Fax : 04 78 40 40 50
N° SIREN 411 839 442 - APE 7112B

DELIBERATION n° 2018-004	FINANCES Appel d'offre pour le marché de maintenance de l'éclairage public
---------------------------------	--

Monsieur Alain DAUTRIAT expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offre pour le marché de maintenance de l'éclairage public sur la commune de St Romain de Jalionas.

Descriptif du marché :

Durée : 4 ans
Date prévisionnelle de début : 03/04/2018.
Objet du marché : Maintenance préventive et corrective

Maintenance préventive :

- Remplacement des sources lumineuses la 1^{ère} année du marché
- Vérification annuelle des armoires de commandes
- 4 visites annuelles pour les points lumineux

Maintenance corrective :

Intervention correctives suite aux visites

- Interventions dans les 5 jours
- Si secteur dangereux, intervention sous 4 heures
- Pour mise en sécurité suite à un accident sous 2 heures

Une attestation de visite devra être rendue lors de la remise des offres

L'attribution du marché se fera à l'entreprise la mieux disante en fonction des critères suivants :

Pondération valeur technique = 60 %
Prix = 40 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par : 20 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ✍ **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offre dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus.
- ✍ **DIT** que la commission d'appel d'offre sera chargée de recevoir les offres jusqu'au 2 mars 2018 à 12 h 00
- ✍ **DIT** que le Conseil Municipal du 26 mars 2018 validera le choix du prestataire fait par la CAO
- ✍ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018

DELIBERATION n° 2018-005	FINANCES AM2I – Régulation chauffage Mairie et écoles
---------------------------------	---

Monsieur Alain DAUTRIAT, adjoint aux travaux, rappelle que par délibération n° 2017-117 du 23 novembre 2017, le conseil municipal avait décidé de retenir le devis de l'entreprise la moins disante en comparant toutefois le type de matériel qui sera installé, afin de ne pas retarder les travaux, en fonction du montant et de la prestation proposée.

Un dernier devis était en attente avant de prendre la décision finale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par : 20 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↪ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise AM2I qui propose les travaux pour un montant total de 31 467,00 € HT avec une option en plus de 1 103,00 € HT pour le modem sms qui permettra l'envoi des alarmes vers un téléphone portable.
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande pour la fourniture et l'installation d'automates de régulation de chauffage pour le bâtiment de la mairie et des écoles
- ↪ **DIT** que la facture sera payée en investissement au chapitre 21 – Article 2135-12.

DELIBERATION n° 2018-006	FINANCES Acquisition d'un ordinateur pour régulation chauffage Mairie et écoles
---------------------------------	--

Monsieur Alain DAUTRIAT, Adjoint aux travaux, rappelle que pour faire fonctionner le nouveau système de régulation de chauffage des bâtiments municipaux en remplacement du Minitel devenu obsolète, il est nécessaire d'acquérir un ordinateur.

Des devis ont été demandés à 4 entreprises d'informatique, mais deux n'ont pas répondu :

OMEGA INFO	1 239.00 € TTC
PROCONCEPT	1 233.60 € TTC
LDLC	sans réponse
XEFI	sans réponse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par : 20 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↪ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise PROCONCEPT qui propose le matériel informatique nécessaire pour un montant total de 1 233,60 € TTC
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande
- ↪ **DIT** que la facture sera payée en investissement au chapitre 21 – Article 2135-12.

DELIBERATION n° 2018-007	FINANCES Renouvellement de la Ligne de Trésorerie
---------------------------------	---

Mr Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances, explique qu'en attendant la rentrée de subventions, nous avons quelques difficultés de trésorerie en ce début d'année, ce qui est préjudiciable pour le paiement des entreprises.

Après avoir entendu le rapport de Mr Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes »),

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal de ST ROMAIN DE JALIONAS, à l'unanimité :

DECIDE

Article -1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de ST ROMAIN DE JALIONAS

↳ **DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes le renouvellement** de l'ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum **de 200 000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de ST ROMAIN DE JALIONAS décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable EONIA + marge de 0.74 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 600.00 Euros
- Commission de non utilisation néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2 : Le conseil Municipal :

↳ **AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive** avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Article-3 : Le Conseil Municipal :

↳ **AUTORISE le Maire** à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

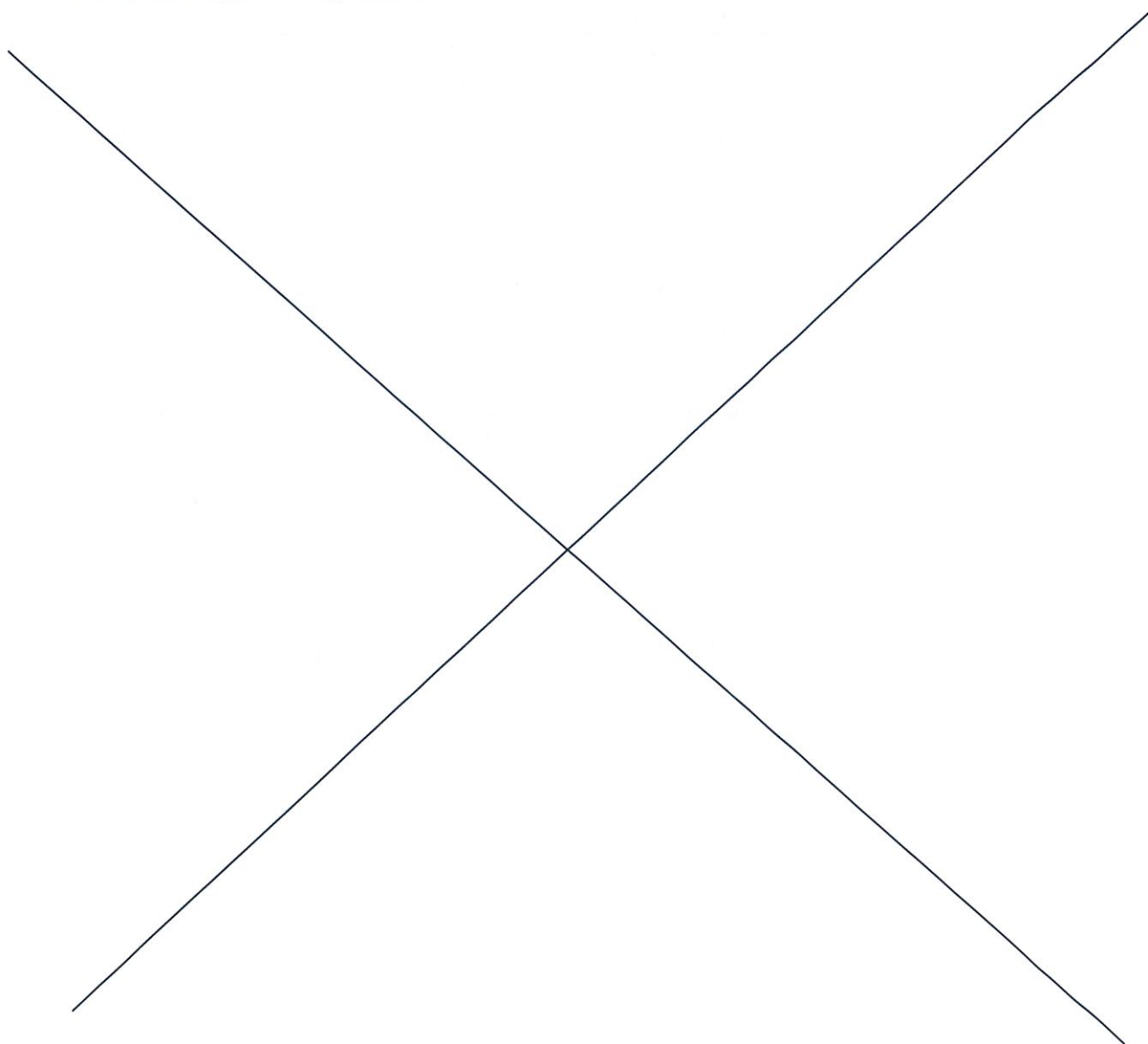
DELIBERATION n° 2018-008	ENVIRONNEMENT ENS du Marais de la Besseye – Réalisation de pupitres et bornes
---------------------------------	--

Monsieur le Maire, présente le devis réalisé par l'entreprise PIC BOIS pour la réalisation de pupitres et de bornes sur le Marais de la Besseye qui s'élève à un montant de 4 561.99 € HT / 5 474.27 € TTC (répartition des frais entre la commune de Villemoirieu 75 % et St Romain de Jalionas 25 %). Ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 20 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↳ **VALIDE** le devis de 4 561.99 € HT / 5 474.27 € TTC établi par l'entreprise PIC BOIS pour la réalisation de pupitres et de bornes sur le Marais de la Besseye
- ↳ **CHARGE** M. le Maire de Villemoirieu de passer la commande
- ↳ **DIT** que la Commune de St Romain de Jalionas prendra 25 % des frais à sa charge.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour demander une subvention auprès du Département



jeudi 9 novembre 2017



Devis 1

Pic Bois Rhône-Alpes SARL
 ZI LA BRUYERE
 01300 BREGNIER CORDON
 0479879640
 0479879641
 info@pic-bois.com

BE OXALIS
 2 chemin de CREPIEUX
 69300 CALUIRE ET CUIRE

Affaire suivie par : PUTHOD Fabien avec M. BENOIT GONIN Olivier
 Nos références : 454-17-CALUIRE ET CUIRE-BE OXALIS-69
 Vos références :
 Chantier : Aménagement ENS Marais de la Besseye sur les Communes de Villemoirieu et St Romain de Jalionas
 Titre :

DESIGNATION	QTE	PRIX U HT	PRIX HT
<p>Pupitre Furca 100x70 cm avec systèmes rotatifs intégrés, composé de :</p> <p>2 poteaux Mélèze, finition poncée, de longueur 150 cm (dont 110 hors sol) et de diamètre 12 cm, avec renfort par 2 jambes de force diamètre 6 cm. Liaison au sol : fixation directe. Panneau vissé sur plètement par pièces intermédiaires en Acacia. Protection des bords par rondins diamètre 6 cm. 1 panneau de fond en Inclusion par vitrification, épaisseur 13 mm, dimensions visibles long x larg(haut) = 100x70 cm. Surface satinée, face arrière beige nuageux. 2 modèles différents. Décor sur 1 face d'après notre conception graphique (conception non comprise). 1 ouverture sur le bas du panneau pour insertion systèmes rotatifs. 2 systèmes rotatifs pivotant sur 1 même axe, composés chacun de 2 joues et 4 panneaux en Inclusion par vitrification, épaisseur 6 mm, dimensions unitaires long x larg(haut) = 15x15 cm. Surface satinée, face arrière beige nuageux. 16 modèles différents. Décor sur 1 face d'après notre conception graphique (conception non comprise).</p>	2.0	930.73 €	1 861.46 €
<p>Pupitre Furca 100x70 cm avec systèmes rotatifs intégrés - Option platines :</p> <p>Plus-value par Pupitre Furca pour liaison au sol par platines EA12 en acier galvanisé à chaud au lieu de scellement direct. Redimensionnement des poteaux en conséquence (- 50 cm).</p>	2.0	257.19 €	514.38 €



DESIGNATION	QTE	PRIX U HT	PRIX HT														
Pupitre Furca 100x70 cm avec systèmes rotatifs intégrés - Conception graphique : Contenu : textes fournis par vos soins sous word. Photos ou illustrations des éléments à intégrer fournies par vos soins en jpeg à 300 dpi minimum au format final. Logos fournis par vos soins sous fichiers informatiques directement exploitables. Notre intervention graphique : création d'une ligne graphique (choix des couleurs, de la police du caractère, ...) en cohérence avec l'esprit du site. Récupération des photos ou illustrations et intégration dans les panneaux. Mise en page avec les textes et logos. Présentation d'une maquette pour chaque panneau pour validation avant fabrication. 2 modèles différents. Prix comprenant 2 corrections majeures (= refonte totale de l'infographie). Si correction supplémentaire prix calculé au temps passé. Pas de plus value pour corrections mineures. Fichiers fournis libres de droits.	2.0	360.00 €	720.00 €														
Borne Po1520, composée de : 1 poteau Mélèze contre collé abouté, finition poncée, de longueur 150 cm (dont 100 hors sol) et de section 20x20 cm. Sommet coupé en pente pour inclinaison du panneau. Liaison au sol : fixation directe. 1 panneau en Inclusion par vitrification, épaisseur 6 mm, dimensions long x larg(haut) = 20x28 cm. Surface satinée, face arrière beige nuageux. 5 modèles différents. Décor sur 1 face d'après notre conception graphique (conception non compris). 4 perçages dans les angles pour fixation panneau sur biais du poteau par visserie assortie compris.	5.0	173.63 €	868.15 €														
Borne Po1520 - Option platine : Plus-value par Borne Po 1520 pour liaison au sol par platine double vissée en acier galvanisé à chaud au lieu de scellement direct. Redimensionnement du poteau en conséquence (- 50 cm).	5.0	27.58 €	137.90 €														
Borne Po1520 - Conception graphique : Contenu : textes fournis par vos soins sous word. Photos ou illustrations des éléments à intégrer fournies par vos soins en jpeg à 300 dpi minimum au format final. Logos fournis par vos soins sous fichiers informatiques directement exploitables. Notre intervention graphique : création d'une ligne graphique (choix des couleurs, de la police du caractère...) en cohérence avec l'esprit du site. Récupération des photos ou illustrations et intégration dans les panneaux. Mise en page avec les textes et logos. Présentation d'une maquette pour validation avant fabrication. Prix comprenant 2 corrections majeures (= refonte totale de l'infographie). Si correction supplémentaire prix calculé au temps passé. Pas de plus value pour corrections mineures. Fichiers fournis libres de droits.	5.0	75.00 €	375.00 €														
<table border="1"> <tr> <td>Total HT départ emballé</td> <td>Participation frais de port ¹</td> <td>HT port compris</td> <td>TVA</td> <td>Montant TVA</td> <td>Total € TTC</td> </tr> <tr> <td>4 476.89 €</td> <td>85.00</td> <td>4 561.89 €</td> <td>20.00 %</td> <td>912.38 €</td> <td>5 474.27 €</td> </tr> </table>	Total HT départ emballé	Participation frais de port ¹	HT port compris	TVA	Montant TVA	Total € TTC	4 476.89 €	85.00	4 561.89 €	20.00 %	912.38 €	5 474.27 €					
Total HT départ emballé	Participation frais de port ¹	HT port compris	TVA	Montant TVA	Total € TTC												
4 476.89 €	85.00	4 561.89 €	20.00 %	912.38 €	5 474.27 €												

Poids estimatif: 617.58 kg.

Notre TVA intracommunautaire: FR70812270130

14/12/2017
Benjamin
Patrick Cossin
Le Maire de Jalionas

2 semaines pour maquettes

5 semaines après BAT ¹¹



454-17.CALURE ET CUIRE BE OXALUS-69

Plus d'infos sur www.pic-bois.com

DE1 / NC 16666

Page 2 de 3

Siège Social : ZI La Bruyère
 01300 Bregnier Cordon

SARL au capital de 1 368 240€ - APE 1629 Z
 TVA intracom : FR 70 812 270 130

SIREN 812 270 130
 SIRET ... 812 270 130 00022

DELIBERATION n° 2018-009	ENVIRONNEMENT ENS du Marais de la Besseye – Réalisation de l'illustration d'une table de lecture
---------------------------------	---

Monsieur le Maire présente le devis réalisé par l'entreprise OXALIS pour la réalisation d'une table de lecture avec cubes rotatifs sur le Marais de la Besseye qui s'élève à un montant de 5 530.00 € HT / 6 636.00 € TTC (répartition des frais entre la commune de Villemoirieu 75 % et St Romain de Jalionas 25 %). Ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 20 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↪ **VALIDE** le devis 5 530.00 € HT / 6 636.00 € TTC établi par l'entreprise OXALIS pour la réalisation de l'illustration d'une table de lecture avec cubes rotatifs sur le Marais de la Besseye
- ↪ **CHARGE M.** le Maire de Villemoirieu de passer la commande
- ↪ **DIT** que la Commune de St Romain de Jalionas prendra 25 % des frais à sa charge.
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour demander une subvention auprès du Département



O.BENOIT GONIN
Membre OXALIS

Caluire, le 13/11/2017

DEVIS : CONCEPTION OUTILS PEDAGOGIQUES
ENS MARAIS DE LA BESSEYE
COMMUNES DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS ET VILLEMORIEU

REDACTION DU CONTENU

Conception des textes par O BENOIT GONIN

ILLUSTRATIONS E.MANSOT

TABLE DE LECTURE AVEC CUBES ROTATIFS (2)

Dessins Grand panneau
Cubes rotatif (Mobilier de découverte)
Cabochois cubes rotatifs

PLAQUES THEMATHIQUES

Cabochois

TVA 20%

NOMBRE	PRIX	TOTAL
FORFAIT		1000
2	850	1700
8	175	1400
8	75	680

10	75	750
	TOTAL HT	5530
	TVA	1106
	TOTAL TTC	6636

Cachet :

Olivier BENOIT GONIN

DELIBERATION n° 2018-010

ENVIRONNEMENT
GARDI GAME – Acquisition de composteurs

Monsieur Joris GALIEU, Conseiller Municipal Délégué à l'environnement informe le conseil que la commission environnement avait envisagé l'acquisition de composteurs pour les services techniques et le restaurant scolaire de la commune.

Après étude des devis, la commission a retenu le devis de l'entreprise GARDI GAME qui propose l'acquisition de 3 composteurs au prix total de 645,00 € HT, soit 774,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par : 20 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↪ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise GARDI GAME qui propose l'acquisition de 3 composteurs au prix total de 645,00 € HT, soit 774,00 € TTC.
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande pour la fourniture
- ↪ **DIT** que la facture sera payée en investissement au chapitre 21 – Article 2188 et que les crédits seront inscrits au budget de la commune



Z 133 -

VILLE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS
MAIRIE
38460 - SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Devis : 2017 12 SAINT ROMAIN DE JALIONAS (38) U

BOIS D'AMONT, le 11/12/2017

A l'attention de Monsieur Joris GALIEU

DEVIS pour la fourniture de composteurs GARDIGAME

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix HT
COMPOSTEUR GARDIGAME 850 L ULTRA	2	175,00 €	350,00 €
COMPOSTEUR GARDIGAME 600 L ULTRA	1	120,00 €	120,00 €
SIGNALETIQUE SUR COMPOSTEURS	1	55,00 €	55,00 €
participation au PORT	1	120,00 €	120,00 €

TOTAL HT	645,00 €
TVA à 20%	129,00 €
TOTAL TTC	774,00 €

Avec notice de montage et guide du compostage.

Livraison sur palettes non gerbées avec camion avec hayon et transpalette sur un sol bitumé ou bétonné

Paiement à 30 jours

Pascale LACROIX

E-mail : pascale.lacroix@gardigame.com

Téléphone : 03 84 60 90 01



COMPOSTEURS grande capacité GARDIGAME "ULTRA"

GARDIGAME, fabricant de composteurs en bois, aide les collectivités et les particuliers.

Pour réduire les déchets, faire des économies de collecte et traitement, contribuer à un environnement plus sain et à un mode de vie plus soucieux de développement durable



Robustesse : fabrication en résineux, bois PEFC, panneaux solides assemblés par clouage et collage, visserie inox
Facilité de montage : assemblage par gonds des panneaux, toit tenu par goupille
Facilité d'utilisation : deux portes avant montées sur gonds, toit amovible, ouverture complète.
Sécurité : forme carrée stable, toit en deux parties tenu par chaînette
Durabilité : traitement autoclave CTBP+ sans chrome ni arsenic ou en douglas non traité naturellement résistant



Fabriqués en FRANCE par une PME du JURA, les composteurs GARDIGAME accompagnent tous vos projets.

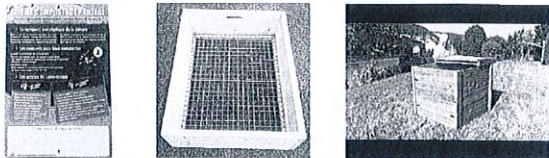


GARDIGAME Ultra	600 L	850 L	910 L	1040 L
dimensions du composteur monté				
hauteur (cm)	85	97	85	97
largeur	88	98	108	108
profondeur	111	121	133	133
poids (kg)	45	55	60	65


Signalétique sur composteurs



Totem site de compostage Tamis



Lien vers vidéo montage du composteur GARDIGAME ULTRA - <https://www.youtube.com/watch?v=pl5TXDMntq>



FABRIQUE DES GAVOTTES - GARDIGAME BP 17 39220 BOIS D'AMONT
 S.A.R.L. au capital de 100 000 € Siret 647 050 699 00014 - N° TVA - FR 10 647 050 699
 Tel. 03 84 60 90 01
www.gardigame.com

DELIBERATION n° 2018-011	AFFAIRES SCOLAIRES Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019
---------------------------------	---

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie GARNIER, Adjointe aux affaires scolaires qui rappelle au conseil municipal l'organisation de la semaine scolaire mise en place depuis septembre 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires.

Considérant les orientations précisées par Monsieur le Président de la République et le Ministre de l'Éducation Nationale de redonner plus de liberté aux acteurs de terrain dans l'organisation des rythmes scolaires (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017), un retour à la semaine de 4 jours d'école a été étudié lors d'enquêtes menées auprès des parents d'élèves et d'une réunion publique le 13 novembre 2017 en concertation avec la Directrice de l'Ecole.

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt des enfants:

Par : 20 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↳ **DECIDE** de modifier l'organisation de la semaine scolaire aux écoles de SAINT ROMAIN DE JALIONAS à compter de la rentrée 2018 comme suit :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- ↳ **SOLLICITE** la DASEN pour une validation de cette proposition
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TOUR DE TABLE

Monsieur Thierry BEKHIT, Maire , rapporte que :

- La CCBD a proposé à ses animateurs un salaire horaire de 3.70 € et ceux-ci ont refusé de signer leur contrat. Les élus n'avaient pas été prévenus et il sera nécessaire de faire une mise au point lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Alain DAUTRIAT, Adjoint au Maire en charge des travaux, rapporte que :

- Les travaux de régulation du chauffage vont pouvoir démarrer dans les écoles puis à la mairie. La fin des travaux est programmée pour le 14/02/2018 et la réception des travaux pour le 19/02/2018.
- Le SIEPC a présenté à la commune son compte rendu de vérification des bornes incendie. Ce document va nous être d'une grande utilité. Il faudra vérifier si les bornes des ZA sont comprises dedant et si c'est le cas il faudra refacturer à la CCBD les frais y afférents ;
- Le SEDI a retenu la Société ENIE GAZ pour le marché de fourniture de gaz, ce qui devrait représenter une économie d'environ 6.9% par rapport au marché précédent.
- Le SEDI est le mieux placé en europe pour les bornes électriques avec sa volonté de placer une borne tous les 10 Km.
- Sur la CCBD St Romain est en 3^{ème} position des bornes les plus utilisées après Crémieu et St Chef.
Il serait souhaitable d'envisager une inauguration officielle avec dans la mesure du possible la présence d'un véhicule électrique stationné devant.
- En ce qui concerne la compétence voirie qui nous est restituée depuis le 01/01/2018 par la CCBD, les supports de travail vont nous être transmis afin de pouvoir lancer les marchés correspondants.
- Le contrat Eco Textile va être rompu et il sera demandé le retrait des conteneur à tissus afin qu'ils soient remplacés par de nouveau par la société HUMANA nouvel attributaire du contrat.
- Des travaux de voirie ont été réclamés à la CCBD sur le secteur des ZA avec d'une part un problème de puits perdu et d'autre part la présence de chenilles processionnaires dans deux pins.

Sophie GARNIER, Adjointe aux Affaires Scolaires, informe les membres

- Qu'il faut se méfier de personnes qui tournent sur la commune en se présentant comme de chez ENGIE. En cas de suspiscion, il est nécssaire de prévenir immédiatement Tony notre garde municipal ou la gendarmerie.

Madame Evelyne BOURDELAIX, Conseillère Municipale demande à Gil DESCAMPS ou en est la réparation de la pompe de relevage de Barens.

Réponse : Le SMG est en attente d'un devis.

Monsieur Bernard BOUCHET, Conseiller délégué au SIEPC et à la CCBD informe que :

- Les problèmes de communication entre le SMG et le SIEPC sont en cours de résolution .

Monsieur Joris GALIEU, Conseiller délégué à l'environnement:

- Informe l'assemblée qu'il a rencontré, avec Sophie Garnier, la directrice de l'école, Mme MAIRY afin de préparer la journée de l'environnement qui aura lieu le 24 mars. Une journée broyage aura également lieu le 17 mars.

Madame Géraldine AGUIAR, Adjointe en charge de l'Urbanisme :

- Demande ce qu'il en est du devenir du bureau de poste de St Romain de Jalionas.
Réponse : La commune est toujours en pourparler. Nous savons que finalement le centre de tri de villemoirieu sera maintenu et que par contre les bureaux de poste de Crémieu et Tignieu fermeront. Pour St Romain de Jalionas, notre boite postale a été supprimée et le courrier nous sera dorénavant apporté à la mairie par le facteur.

Monsieur Patrice GASC, Adjoint à la vie associative :

- Informe l'assemblée que la commission des associations se réunira le 06/02/2018 afin d'étudier l'attribution des subventions 2018 aux associations.

Thierry BEKHIT, Maire

- Lève la séance à 20 h 03

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE ST ROMAIN DE JALIONAS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2018 à 19 H 00</p>

Ordre du jour

- Approbation compte rendu séance du 21 novembre 2017
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération en date du 7 avril 2014

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

FINANCES :

- 2017-1. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 2017-2. Acquisition de parcelles pour la sécurisation de la voirie
- 2017-3. GEO CONCEPT 3 D : Mission de Maitrise d'œuvre pour la création d'une chicane rue du Girondan
- 2017-4. Appel d'offre pour le marché de maintenance de l'éclairage public
- 2017-5. AM2I : Chauffage Mairie et Ecole
- 2017-6. Acquisition d'un ordinateur pour régulation chauffage
- 2017-7. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

ENVIRONNEMENT :

- 2017-8. PIC BOIS : Aménagement de pupitres et bornes sur le Marais de la Besseye
- 2017-9. OXALIS : Illustration table de lecture avec cubes rotatifs pour le Marais de la Besseye
- 2017-10. GARDI GAME : Acquisition d'un composteur

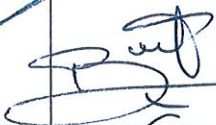
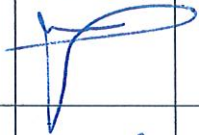
AFFAIRES SCOLAIRES :

- 2017-11. Organisation du Temps Scolaire – Préparation de la rentrée 2018/2019

Point sur dossiers en cours – Divers

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
29/01/2018	00	2018-00	DECISION	DECISION n° 2017-14 du 12/12/2017 – Acquisition de parcelles pour alignement de la rue des Mésanges	209
29/01/2018	01	2018-01	FINANCES	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	210
29/01/2018	02	2018-02	FINANCES	Acquisition de parcelles pour la sécurisation de la voirie (création d'une chicane Route du Girondan)	211
29/01/2018	03	2018-03	FINANCES	GEOCONCEPT 3D – Marché de Maitrise d'oeuvre pour la création d'une chicane Route du Girondan	211
29/01/2018	04	2018-04	FINANCES	Appel d'offre pour le marché de maintenance de l'éclairage public	215
29/01/2018	05	2018-05	FINANCES	AM2I – Régulation chauffage Mairie et écoles	215
29/01/2018	06	2018-06	FINANCES	Acquisition d'un ordinateur pour régulation chauffage Mairie et écoles	216
29/01/2018	07	2018-07	FINANCES	Renouvellement de la Ligne de Trésorerie	216
29/01/2018	08	2018-08	ENVIRONNEMENT	ENS du Marais de la Besseye – Réalisation de pupitres et bornes	218
29/01/2018	09	2018-09	ENVIRONNEMENT	ENS du Marais de la Besseye – Réalisation de l'illustration d'une table de lecture	221
29/01/2018	10	2018-10	ENVIRONNEMENT	GARDI GAME – Acquisition de composteurs	222
29/01/2018	11	2018-11	AFFAIRES SCOLAIRES	Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019	222

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine			FAGAY Colette	Excusée	Pouvoir à Ch. Cluzel
AURIA Danielle	Excusée	Pouvoir à Ch. Mavel	FAUCHÉ Alban		
BARTELDT Carole			GALIEU Joris		
BERT Isabelle			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		
CLUZEL Marie-Christine			MAVEL Christelle		
CROISSANT Valérie	Excusée		REIX Stéphane		
DAUTRIAT Alain			RIGOLLET Régis		
DESCAMPS Gil			TIRANNO Gina	Excusée	
DI MARCO Jean-Pierre			Le Maire, BEKHIT Thierry		

Secrétaire de Séance :Alain.....DAUTRIAT.....

